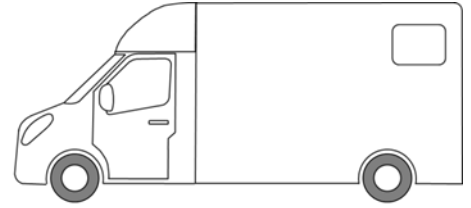


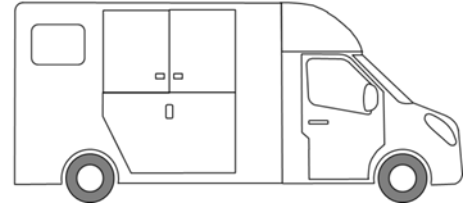
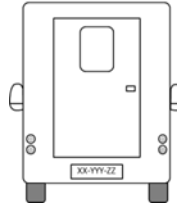
Ce document est à remplir entre le propriétaire et le locataire en cas de dommages constatés au véhicule loué. Attention, en cas d'implication d'un tiers ou d'un autre véhicule, il ne remplace pas le constat amiable de l'assurance qui devra absolument être rempli et renvoyé dans les 5 jours à DadaVroum (se référer au document « Instructions pour le locataire »)

1. **Dessinez les dommages** sur le schéma



2. **Numérotez chaque dommage** sur le schéma

3. **Prenez une photo de chaque dommage**



4. **Propriétaire : prenez une photo (ou copie) du permis de conduire** du locataire

5. **Décrivez les dommages** (en vous référant à la numérotation des dommages réalisées ci-dessus)

6. **Locataire : expliquez les circonstances** des dommages (en vous référant à la numérotation)

Date et heure de l'évènement : _____ Lieu : _____ Implication d'un tiers : OUI / NON
Que s'est-il passé ?

7. **Règlement**

Option 1 : règlement amiable immédiat, conseillé pour les dommages mineurs (dont le montant semble inférieur à la franchise)
Décrivez le règlement amiable (somme forfaitaire convenue entre vous, réparations par le locataire,...)

Option 2 : versement d'un dépôt de garantie en attendant le devis de réparation (ce montant étant inférieur à la caution initiale, le chèque remis en début de location sera restitué).
Le locataire a versé au propriétaire un dépôt de garantie égal au montant de la franchise d'assurance figurant sur le contrat de location, soit _____ €, payé ce jour en espèces / par chèque n° _____.
Ce dépôt est encaissé. Une fois le devis de réparation établi par un professionnel et le cas échéant, la responsabilité de l'accident établie par la compagnie d'assurance, le paiement ou remboursement du solde aura lieu.

8. **Signez le constat en 2 exemplaires**, conservés par le locataire et le propriétaire.

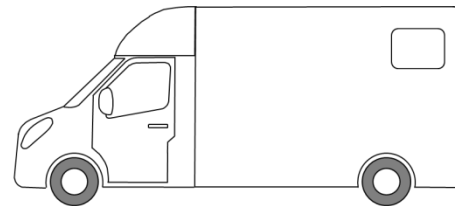
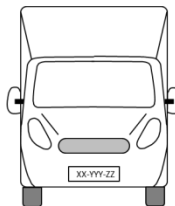
Fait à _____ le _____,

Signature du locataire : _____

Signature du propriétaire : _____

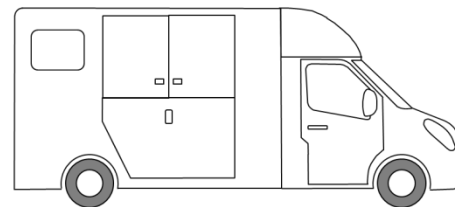
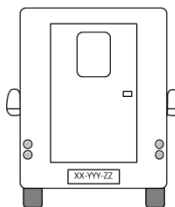
Ce document est à remplir entre le propriétaire et le locataire en cas de dommages constatés au véhicule loué. Attention, en cas d'implication d'un tiers ou d'un autre véhicule, il ne remplace pas le constat amiable de l'assurance qui devra absolument être rempli et renvoyé dans les 5 jours à DadaVroum (se référer au document « Instructions pour le locataire »)

1. Dessinez les dommages sur le schéma



2. Numérotez chaque dommage sur le schéma

3. Prenez une photo de chaque dommage



4. Propriétaire : prenez une photo (ou copie) du permis de conduire du locataire

5. Décrivez les dommages (en vous référant à la numérotation des dommages réalisées ci-dessus)

6. Locataire : expliquez les circonstances des dommages (en vous référant à la numérotation)

Date et heure de l'évènement : _____ Lieu : _____ Implication d'un tiers : OUI / NON
Que s'est-il passé ?

7. Règlement

Option 1 : règlement amiable immédiat, conseillé pour les dommages mineurs (dont le montant semble inférieur à la franchise)
Décrivez le règlement amiable (somme forfaitaire convenue entre vous, réparations par le locataire,...)

Option 2 : versement d'un dépôt de garantie en attendant le devis de réparation (ce montant étant inférieur à la caution initiale, le chèque remis en début de location sera restitué).
Le locataire a versé au propriétaire un dépôt de garantie égal au montant de la franchise d'assurance figurant sur le contrat de location, soit _____ €, payé ce jour en espèces / par chèque n° _____.
Ce dépôt est encaissé. Une fois le devis de réparation établi par un professionnel et le cas échéant, la responsabilité de l'accident établie par la compagnie d'assurance, le paiement ou remboursement du solde aura lieu.

8. Signez le constat en 2 exemplaires, conservés par le locataire et le propriétaire.

Fait à _____ le _____,

Signature du locataire : _____ Signature du propriétaire : _____